

ATTESTATION D'AUTORISATION

en cas de séparation des parents en l'absence de jugement

pour inscription à l'école des Épis d'Or

Je soussigné(e) :

(NOM et Prénom du parent)

Agissant en qualité de **père / mère** (rayer la mention inutile) de l'enfant :

(NOM et Prénom de l'enfant)

- atteste sur l'honneur que mon enfant a sa résidence principale chez l'autre parent,
- autorise son inscription scolaire dans l'école de la commune de Saint-Paul de Varces,
- certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Date : _____

Signature :

✓ **JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ**

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »